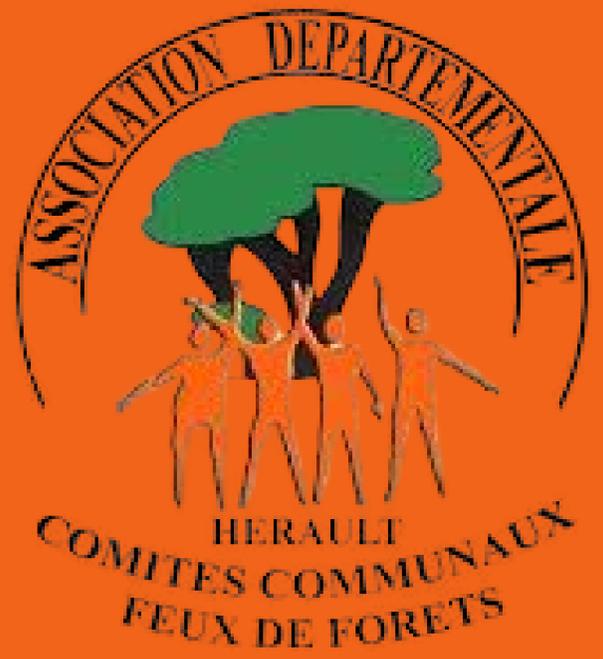


CCFF Comités Communaux des Feux de Forêt



Les Comités Communaux Feux de Forêts sont des groupes de bénévoles qui oeuvrent dans leur commune à la protection de la forêt et de son environnement contre les incendies. Ils sont créés par le Maire et placés sous son autorité. Le CCFF a pour mission :

Remarque : Les bénévoles sur le terrain ne sont pas des Sapeurs-Pompiers ni des Gendarmes ! Leurs missions sont clairement définies par l'ordre opérationnel et par l'arrêté de création du CCFF. Dans l'accomplissement de leur mission, les bénévoles des CCFF sont sous la responsabilité de leur Maire.



Assister les Maires dans leur responsabilité relative à la prévention et la protection de l'environnement sur le territoire communal

Informers les populations sur les risques feux de forêts, les obligations de débroussaillage et le respect de la législation en vigueur

Assurer une surveillance des massifs forestiers des territoires communaux durant la saison à risque feux de forêts

Vérifier l'accessibilité, le fonctionnement et l'état des équipements DFCl

Être à disposition des services de secours en cas de sinistre (guidage des secours, connaissance du territoire, évacuation)

**Contact : Serge CHARNELET,
Adjoint au maire délégué à la sécurité
Mail : s.charnelet@letriadou.fr**